

*Jugement sur la cause véritable du tremblement de terre  
qui frappa la Cour de Lisbonne le premier novembre 1755*

par le Père Gabriel Malagrida

de la Compagnie de Jésus, Missionnaire Apostolique

Lisbonne, Officine de Manoel Soares

MDCCLVI<sup>462</sup>

Avec toutes les licences requises

(extraits)

Traduction du portugais par Sara Gonçalves et Olinda Kleiman

Université Lille 3<sup>463</sup>

Si le plus grand service qu'un Citoyen fidèle peut rendre à sa Patrie est de lui faire connaître ses ennemis les plus perfides et les plus pernicioeux, qui machinent sa perte en l'exposant aux tragédies les plus funestes et les plus

---

<sup>462</sup> *Juízo da verdadeira causa do Terramoto que padeceu a corte de Lisboa, no primeiro de Novembro de 1755, pelo Padre Gabriel Malagrida, da Companhia de Jesus, Missionário Apostólico, Lisbonne, Officina de Manoel Soares, MDCCLVI.*

<sup>463</sup> NDT : nous avons respecté dans la traduction l'usage particulier des majuscules dont témoigne le texte original.

effroyables pour sa Monarchie, c'est assurément à cette palme que j'aspire avec ardeur, contraint par la compassion et les tourments d'une douleur inexplicable, de voir ces abominables ennemis précipiter la décadence d'une Cour si riche, si belle, si florissante, sous le suave et pacifique Empire d'un Roi très Fidèle et très Pieux, qui pourrait faire envie aux Cours les plus opulentes du Monde entier, et poussé par l'espoir fondé que nous puissions trouver un remède et découvrir le moyen de lui rendre son éclat et son bonheur premier quand auront été anéantis ces funestes adversaires du bonheur public.

Sache donc, ô Lisbonne, que les uniques destructeurs de tant de maisons et de Palais, les dévastateurs de tant de Temples et de Couvents, les homicides de tant de [tes] habitants, les incendies dévorateurs de tant de trésors, [ce qui te tient] encore si inquiète, si éloignée de [ta]<sup>464</sup> fermeté naturelle, ce ne sont pas des Comètes, ce ne sont pas des Étoiles, ce ne sont pas des vapeurs ou des exhalaisons, ce ne sont pas des Phénomènes, ce ne sont pas des contingences ou des causes naturelles ; ce ne sont ni plus ni moins que nos intolérables péchés. Ce trop lourd fardeau fut pour nous cet *Onus Ægypti* qu'évoque le Prophète Isaïe au chapitre quatre-vingt-dix [sic], lequel fit en ce temps-là d'un Royaume, le plus opulent du Monde, un effroyable amas de misères ; de même fit-il, aujourd'hui, d'une Cour, Reine des Cours de l'Europe, l'affreux cadavre que nous contemplons : *Iniquitates nostræ supergressæ sunt caput nostrum, & sicut onus grave gravatæ sunt super nos.*

*Quis erit, ô misérable Cour, ille ferreus, qui non moveatur,* à la vue d'une aussi terrifiante désolation ? *Campus ubi Troya fuit : oh utinam,* que ne sont-ce au moins des champs ! On aurait moins de peine à imaginer une manière de restaurer ! Mais je ne vois rien de plus que de déplorables amoncellements de ruines dont la vue ne laisserait pas de faire couler des fleuves de larmes à Jérémie, et de

---

<sup>464</sup> Texte : « ses [...] ceux qui les tiennent encore si inquiète, si éloignée de sa fermeté naturelle ». Nous corrigeons.

rapporter à ce pitoyable gâchis les lamentations qu'autrefois il poussa sur sa Jérusalem bien-aimée : *Quomodo sedet sola civitas plena populo : facta est quasi vidua domina gentium*. Tous ses habitants l'ont abandonnée, submergés par les pleurs : *Plorans ploravit in nocte, & non est, qui consoletur eam ex omnibus charis ejus* ; car ni l'affliction ni l'immense gâchis ne laissent de place pour la consolation. *Vix Sion lugent, eo quod non sint, qui veniant ad solemnitatem*, et comment les voyageurs de passage feraient-ils affluence aux fêtes et aux solennités s'il n'y a ni rues, ni maisons, ni temples, ni autels, ni SACREMENTS ? *Omnes portæ ejus destructæ, Sacerdotes ejus gementes, virgines ejus squalidæ* : leurs cellules détruites, les Épouses du Seigneur quittent leurs Couvents, transformant une si pieuse, une si catholique Cité en une Babylone d'une lamentable confusion ; & *ipsa oppressa amaritudine*. Et d'où peuvent bien provenir tant de ruines ? *Propter multitudinem iniquitatum ejus*. La malheureuse Jérusalem ne fut pas non plus épargnée par les secousses de tremblements de terre fracassants, auxquels vinrent s'ajouter d'autres maux, tout aussi prodigieux, mais tout cela ne fut rien de plus que le produit de ses immenses péchés : *Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est. Facti sunt hostes ejus in capite, inimici ejus locupletati sunt*. Avec une énorme moisson d'âmes pécheresses, emportées en Enfer, et tout cela uniquement pour l'excès de péchés : *Quia Dominus locutus est super eam propter multitudinem iniquitatum ejus*.

Pour mieux asseoir une aussi indubitable vérité, qu'il me soit permis de rapporter ici le propos d'un très noble Orateur sacré de la Compagnie de JÉSUS, qui en a usé fort opportunément à l'occasion d'une calamité gravissime que le bras Divin menaçait d'abattre sur je ne sais quelle Cité d'Italie, sa patrie. [...]

Et que ceux qui, poussés par des motivations politiques, affirment que de telles calamités procèdent de causes naturelles ne prétendent pas que cet Orateur sacré, brûlant du zèle de l'amour Divin, ne fait que se livrer à une

invective contre le péché, source de toutes les calamités qui s'abattent sur les hommes, et que l'on ne doit pas se fier à ces esprits ardents qui ne cherchent qu'à terroriser ces mêmes hommes et à accroître leur détresse en brandissant la menace de l'ire Divine dégainée ; car il est certain que s'il m'était permis de dire ce que je pense de ces politiciens, je les taxerais d'Athées, tant il est vrai que cette évidence était connue des Gentils, *l. Fluminum 24 § hoc stipulatio, & servius.ff. de damn.infect. l. propter incendium 4. ff. de pollicitat. l. ex conducto 15 § si vis tempestatis. l. si merces 25.§. vis maior. l. Martius 59.ff. locati*, où il est dit que les tremblements de terre n'ont pas d'autre cause que l'indignation Divine, raison pour laquelle ils la nomment *Vim Divinam*.

Mais est-il besoin d'énumérer ainsi à satiété autorités et misères ? L'éclat de l'éloquence la plus brillante, la plus extraordinaire, ne parviendra pas à donner autant de force à la vérité que l'humble, l'ingénue confession de saint Tobie, lequel, guidé par l'Esprit Saint (qui ne saurait faillir), enseignait à ses frères et à ses compatriotes opprimés, dans la si dure condition de leur captivité à Babylone, à reconnaître l'origine unique d'aussi funestes désastres : *Quoniam non obedivimus præceptis tuis ; ideo traditi sumus in direptionem & captivitatem & mortem & in fabulam & in improperium omnibus nationibus ; quoniam non obedivimus, quoniam non obedivimus.*

Or, si l'Esprit Saint, qui, en tant que vérité infinie ne peut ni se tromper ni être trompé, *omnium Prophetarum literis, atque linguis*, admet que de si grands châtiments, de si grands fléaux sont tous les conséquences de nos fautes, je ne vois pas comment un sujet Catholique peut oser imputer aux seules causes et contingences naturelles la présente calamité qu'est ce si tragique tremblement de terre. Ces Catholiques ne savent-ils pas que ce Monde n'est pas une maison sans maître ? Ne savent-ils pas que Dieu est providence ? Que dans le Ciel il y a Dieu, continuellement attentif à nos actes, et que : *Si in timore Domini non tenuerimus nos instanter, citò subvertetur domus nostra*, comme le déclare le Seigneur lui-même

dans l'*Ecclésiaste chap. 27* ? En définitive, est-il chose plus claire, plus manifeste, dans les Écritures, que cette terrible mesure à l'aune de laquelle la Divine Majesté juge les péchés des Cités et des Royaumes ? *Super tribus sceleribus Damasci convertam eam, & super quatuor non convertam eam : super tribus sceleribus Gazæ convertam eam, & super quatuor non convertam eam : super tribus sceleribus Tyri convertam eam & super quatuor non convertam eam : Amos.* Et si de surcroît il y avait pour les Cités les plus barbares et les plus païennes une mesure donnée, une mesure définie, dont le dépassement conduisait les Anges destructeurs à décharger sur elles les coups de l'ire Divine, qu'en sera-t-il des Cités Catholiques, dont les péchés, en tant qu'ils s'accompagnent d'une plus grande connaissance de notre Seigneur et donc d'un plus grand mépris pour lui, sont infailliblement dignes d'un plus grand châtement ? [...]

N'ont pas manqué non plus, à cette occasion, les Prophéties, au moyen desquelles la mansuétude Divine nous a avertis par avance de ce châtement, à cette fin que nous pussions y faire obstacle, à la manière des Ninivites, par le repentir. À cinq reprises — je le sais de source sûre —, Dieu en fit la révélation à une de ses Servantes, son obligée, qui en informa son Père spirituel, afin que, sans dévoiler son nom, celui-ci en fît part à diverses personnes — ce qui fut fait —, de manière à ce que celles-ci, par la pénitence et la Prière, pussent calmer la colère d'un Dieu indigné. Je passe sous silence bon nombre d'autres révélations dont la prudence nous incite à ne pas douter, compte tenu de la gravité des sujets qui les attestent. Plus de six mois avant ce malheur, j'eus entre mes mains une relation de la précieuse mort par laquelle cette Vénérable Servante de Dieu, décédée au Couvent de stricte observance de Lourçal, le jour de l'Annonciation de l'an dernier, 1755, quitta ce Monde pour les récompenses éternelles. Or, ne ressort-il pas clairement de cette relation que le Seigneur lui-même lui a révélé qu'il était profondément indigné en raison des péchés du Royaume tout entier et tout spécialement des tiens, ô Lisbonne ? Et que fît le Royaume ? Et qu'as-tu fait,

toi, pour empêcher que se réalisât la menace du châtement si clairement annoncé ? *Super capillos capitis nostri multiplicatae sunt iniquitates nostrae ; circumdederunt nos mala, quorum non est numerus ;* nous fîmes ce que firent les Origes pointés par le Prophète, si intrépides, si brutaux, que, alors même qu'ils voient le Monde s'écrouler sous le vacarme des chiens et des chasseurs lancés à leurs trousses, plutôt que de fuir s'en vont tout joyeux dormir d'un sommeil profond dans les filets mis en place pour les prendre au piège : *Facti sunt, sicut Origes illaqueati dormientes in capite omnium platearum.*

Or donc, en admettant l'incontestable véracité de tous ces avertissements, de toutes ces prophéties antérieures, est-il, je ne dis pas un Catholique, mais un Hérétique, un Turc ou un Juif, qui puisse dire que ce terrible fléau fut pur effet de causes naturelles et non pas foudre dont Dieu nous a spécialement frappés, en raison de nos péchés ? Comment pourrait-il écarter un argument aussi fort, qui ne laisse pas, qui ne peut pas laisser d'échappatoire ? Car mon argumentation est la suivante : Dieu révéla que sa colère était immense devant les péchés de tout le Royaume et bien plus encore devant ceux de Lisbonne et que par conséquent son châtement serait foudroyant ; et donc, ce fléau ne peut être imputé à des causes naturelles mais seulement à l'indignation de Dieu devant l'énormité de nos fautes. La première proposition, sur laquelle repose la force de l'argument, est pour moi aussi sûre que le soleil est soleil, et que les étoiles sont étoiles, et que sur la terre il y a des hommes et de l'eau dans la mer. Il va de soi que, bien longtemps avant le tremblement de terre j'eus entre les mains ce manuscrit que je découvris par hasard dans une des plus grandes maisons de Lisbonne ; et comme je vis d'emblée qu'il s'agissait d'un ouvrage de très grande valeur en vertu de sa substance, je dis à son propriétaire que je ne le lui restituerais pas ; plutôt, mû par une crainte légitime et la compassion pour cette pauvre Cité, j'entrepris de faire différentes démarches, encore que je n'accomplisse pas toutes celles que j'eusse dû pour satisfaire Dieu en quelque

manière et faire obstacle à un si effroyable châtement ; car je savais, et c'était pour moi une certitude, que seule une véritable conversion de nos âmes au Seigneur pouvait faire obstacle à un aussi horrible ravage, tout comme il est certain que si je vis bien je serai sauvé ! Oh comme il est certain que si, au moins, à présent, convaincus de nos propres malheurs et tirant les leçons de notre propre expérience — puisque nous ne voulûmes pas les tirer de celle d'autrui —, nous nous appliquons à nous humilier et à nous convertir véritablement à Dieu, nous mettrons affectivement un terme aux rigueurs de la justice Divine, qui nous menace.

J'oserai dire que si, revenus de nos erreurs grâce à l'expérience d'un manque d'intelligence si inconcevable qu'il nous a fait ainsi dédaigner, mépriser, fouler au pied cette Puissance Suprême, ce Seigneur dont un regard sévère suffit à démâter et à mettre en perdition l'Univers entier, que si, donc, véritablement contrits et amendés, nous cherchons à toucher les entrailles de sa pitié, il se peut que notre repentance soit si vive, si grave, si constante qu'elle nous permette d'obtenir du Seigneur qu'il se repente, en quelque sorte, de nous avoir presque anéantis avec une telle rigueur, ou tout au moins réveillerons-nous dans l'océan d'amertume de sa colère des courants de douceur, de compassion et de miséricorde qui restitueront, très vite, Lisbonne, au triste et funèbre cadavre de ses ruines toute la splendeur et l'éclat de ton opulence passée. Ne procéda-t-il pas ainsi tant de fois avec ces Hébreux si inconstants, constants seulement dans la récidive et la contumace ? Et s'il agit ainsi avec ses serviteurs, comment, *potiori jure*, ne ferait-il pas de même avec nous, qu'il honore du titre de fils et qu'il traite ainsi ? *Et filii Dei nominemur & simus*. Que cette parole d'Écriture me serve en toutes circonstances. [...]

Oh, que ne vois-je autant de résolution et de ferveur dans l'accomplissement de cette pénitence que j'en vois à monter des tentes et à construire des habitations, comme si, casernés au milieu des champs, hors des maisons de

pierre et de tuile, nous nous trouvions hors de la juridiction du Seigneur, éloignés de l'ombre de tout danger ! Oh, honte, assurément, et dureté qu'on ne saurait nous pardonner ! Le Souverain infini nous regarde encore de l'immense abîme de sa colère ; et le fouet toujours en Main il demande la paix : *Ego cogito cogitationes pacis, & non afflictionis* ; et nous, si consternés, si sévèrement châtiés, si désabusés, si abattus, si atterrés par le léger mouvement de sa lance (*In conspectu fulgurantis hastæ tuæ*), il semble que nous ne voulions pas nous humilier une bonne fois pour toutes et rendre les armes. [...]

Mais comment parvenir à l'humiliation et à la quête de Dieu par la pénitence si l'on prête l'oreille à ces pernicieuses doctrines selon lesquelles toutes les exterminations que nous connûmes sont les effets de causes naturelles et non pas les châtiments de Dieu pour les fautes que nous avons commises ? Cependant, mettant de côté les controverses, voyons si nous parvenons à mieux nous entendre quant à l'explication des termes. Qui donc peut douter que les causes naturelles fussent également intervenues ou eussent pu intervenir ? La question est de savoir si Dieu en a fait usage ou non pour châtier nos péchés, qui avaient passé la mesure déterminée par Lui. Je m'explique par une comparaison on ne peut plus claire : emporté par la colère, je dégaine mon épée et je tue du même coup celui qui m'a offensé ; si l'on cherche la cause immédiate de cette mort, ce fut l'épée ; mais la cause médiate ce fut moi. C'est, je pense, ce que veulent dire ceux qui se déterminent en faveur des causes naturelles, tant il est vrai que l'on ne peut imaginer autre chose de la part d'un Catholique.

J'ai dit que les causes naturelles peuvent intervenir ou non, car, comme l'enseigne une Théologie aussi solide qu'incontestable, l'essence Divine étant infinie et contenant en elle toutes les vertus des autres créatures, elle peut éclairer sans le soleil, mouiller sans la pluie et embraser sans le feu ; elle opère cependant bien souvent au moyen des causes naturelles, mais en subordonnant tout à ses fins supérieures, et c'est là que l'on voit, dans cette variété

d'événements, le *Ministerium lucis et umbræ* tant vénéré par saint Augustin ; en sorte que donnons à chaque chose ce qui lui revient et ne butons pas sur l'errement si déploré non pas par un Saint Père mais par un païen tel que Sénèque : *Instrumenta ejus pro ipso habentes*.

Y aura-t-il quelqu'un pour me reprocher d'affirmer et de soutenir que ce fut pour le seul châtiment de nos fautes que la Toute-Puissance Divine nous rendit visite par le biais d'un semblable fléau ? Qu'étions-nous, Dieu Tout-Puissant, avant ce châtiment ? Qu'étions-nous que les hommes mêmes que je vois dépeints prophétiquement par saint Paul dans la deuxième Épître à Timothée, verset 3 : *Homines se ipsos amantes, cupidi, elati, blasfemi [sic], ingrati, scelesti, sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate, proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei*. C'est ce que nous vîmes de nos propres yeux. Les spectacles, les concerts, les danses les plus indécentes, les comédies les plus obscènes, les divertissements, les courses de taureaux, où l'affluence était telle que la foule emplissait toutes les rues et les places ; et dans les Églises, à l'occasion des fêtes Sacrées, des Homélies, des Missions Apostoliques, aussi ferventes fussent-elles, il n'y avait âme qui vive ! Il était on ne peut plus consternant de voir de surcroît à ces spectacles profanes des personnes parmi les plus insignes dans les domaines de la science, de l'éloquence et de la vertu ! [...]

Il est vrai que j'en entends beaucoup *tolere [sic] usque in Cœlum* le Culte Divin et la piété de cette Cour et l'on affirme que c'est cela qui nous a valu une telle patience de la Divine Miséricorde ; mais écoutez donc ce même Apôtre nous dire quelle piété est ou était la nôtre : *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes* : fausses apparences, hypocrisies infinies, voilà tout : des tas de fumier couverts d'une couche de neige trompeuse qui leur donne, frauduleusement, une apparence tout à fait différente de celle qui est

véritablement la leur : *speciem quidem pietatis habentes, virtutem autem ejus abnegantes.*

Mais hélas ! Pas même cette misérable apparence extérieure, ce léger vernis de piété et de Culte Divin ! Voir les Églises si solitaires, et les tripots et les salons si fréquentés ? Aller porter le Très Saint SACREMENT auprès des malades, à travers les rues, avec une escorte si réduite que c'en est une offense pour la Divine Majesté et ce même dans des Paroisses parmi les plus peuplées ? À quels marchés, à quels commerces, à quels cris, à quelles émeutes ne se livrait-on pas, y compris dans les chœurs de quasiment tous les Couvents de Religieuses ? De sorte que, me trouvant un jour au milieu de ces querelles et de ce tumulte si déplacés, je me vis contraint d'aborder les Religieuses pour m'étonner publiquement d'un tel mépris de Dieu et de son Culte : c'était durant les jours fériés et au moment de la célébration de la Messe ; en d'autres temps et à l'occasion des Offices Divins, *Solitudo, vastitas, silentium magnum factum erat in terra* ; car là où il y avait deux cents ou trois cents Religieuses, on n'en trouvait guère que cinq ou six pour expédier à la va-vite une prière qui bien souvent s'arrêtait lorsque même ce petit nombre faisait défaut. C'est là ce que faisaient les femmes et aussi les hommes, les Religieux, les Bénéficiers, les Églises Collégiales, les Sièges Épiscopaux, qui auraient dû servir d'enseignement, d'exemple, de miroir pour tous les autres ! [...]

Il m'est insupportable de voir que, dans les Royaumes, Domaines, Nations et Républiques Catholiques ces saints lieux de retraite et de dévotion sont en usage et fleurissent chaque jour un peu plus, en sorte qu'il est des Cités qui comptent quatre ou six maisons d'exercices spirituels, toutes indispensables, étant donné l'extraordinaire affluence des gens qui les fréquentent ; et dans cette Capitale, si étendue et si Catholique, on y répugne à ce point que la Compagnie à laquelle Dieu lui-même confia l'administration de ces maisons, bien plus que des autres sciences et ministères, n'est pas encore parvenue à avoir une Maison bien établie

à cet effet, alors même qu'elle en possède plusieurs autres. Combien de personnes nobles et illustres ne savent pas faire leur examen de conscience ! Combien ne savent pas se confesser ! Et combien ne savent pas se repentir et s'imaginent que tout ce travail est affaire de paroles, de battre sa coulpe, de réciter les formules de l'Acte de contrition, et rien de plus, et combien ne peuvent être absoutes, parce qu'elles ne connaissent même pas les articles de la Foi ou qu'elles les ont oubliés ! Plût à Dieu qu'il ne se fût agi là que d'un cas singulier et qu'une telle négligence ne concernât point des personnes d'une haute distinction. Comment ces dernières peuvent-elles se mettre dans les dispositions requises et se préparer pour une confession générale, canonique, sincère et sûre, si ce n'est dans ces conditions de silence et de solitude, à la lumière des nombreuses instructions et méditations, durant lesquelles, avec l'assistance de Maîtres illustres et compétents pour cette tâche, elles souffrent les affres du doute pour parvenir au repos de la conscience, trouver les moyens à mettre en œuvre et la direction à suivre en vue d'assurer leur salut ?

C'est là, ô Lisbonne, la cause véritable du tremblement de terre et le jugement que s'en forme l'homme qui te souhaite le plus grand bien et qui est le plus désireux de voir la Cour restaurée dans son ancienne splendeur, pour le couronnement immortel de Sa Majesté, la grandeur de toute la Monarchie et surtout pour le plus grand honneur et la gloire de Dieu.